

## 3-2 - Avis de la sous-commission d'accessibilité



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**SOUS COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCESSIBILITÉ (SCDA)**

**Séance du 24/3/2022**

**Procès-verbal**

**Dossier de renouvellement de la concession des plages de la ville  
de PORNIC**

**Après examen du dossier, la SCDA émet à l'unanimité un avis favorable au projet.**

**Observations :**

Les membres de la commission souhaitent que des espaces suffisamment profonds soient prévus autour des bancs situés au niveau des platelages bois notamment sur la plage du Portmain. De plus les bancs pourraient comporter des dossiers et des accoudoirs.

Les membres souhaitent également que des chasse-roues soient installés au niveau des platelages en bois afin d'éviter tout basculement d'une personne circulant en fauteuil roulant. De plus l'entretien de ces platelages devra être régulier (ensablement, mauvaises herbes,...).

Sur l'ensemble du cheminement et au droit de chaque accès aux plages une attention particulière devra être apportée à la signalisation (% de pente, état des cheminements, localisation des sanitaires publics et P.M.R,...).

**Fait à NANTES, le 24/03/2022**

**Le Président de la sous-commission départementale d'accessibilité  
Pour le directeur départemental des Territoires et de la mer,**

**Olivier CLAIREAU**